



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2026

Nombre de membres
du Conseil

Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent

en fonction : **48**

Nombre de délégués :

- présents : **42**

- représentés : **4**

TOTAL **46**

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 1^{er} octobre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Anne-Marie SEYFRITZ, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> - Mme Nathalie EBENER, Adjointe	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> Mme Caroline PFISTER, Maire Mme Aude GASPAROTTO, Adjointe M. Joseph GLADY, Adjoint. Mme Stéphanie SAOULIAK, Cons. Mun. M. Arnaud THIEBAUT, Cons. Mun.
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Sébastien CLEMENT, Maire Mme Catherine STROH, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	-
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLSHEIM :</i> M. Pascal BAUER, Maire Mme Sylvie ROECK, Adjointe M. Roland JOST, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire Mme Léa SCHACH, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire Mme Nathalie HUMMEL, Adjointe	- M. Gilbert STECK, Adjoint Mme Thyphaine LEFORT, Cons. Mun. M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle EGERMANNE, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Maire M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe M. Jean-Luc WEICKERT, Cons. Mun.	M. Nicolas HITIER, Cons. Mun. Mme Virginie MALHÔA, Cons. Mun.	<i>Pour la commune de STILL :</i> - -
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire M. Emmanuel GOETSCHY, Adjoint

Membres représentés :

M. Fabien SCHMITT	ayant donné procuration à Mme Laetitia MARTZ
M. Denis TOURNEMAINE	ayant donné procuration à Mme Nathalie EBENER
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Alexandre GONCALVES	ayant donné procuration à M. Julien HAEGY

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Claudio FAZIO, Conseiller Municipal de MUTZIG
Mme Mélanie MORE-DESIRÉ, Adjointe de STILL

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Etienne STROH, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : CONVENTION 2026 ENTRE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES, PORTANT SUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA GESTION ET LA COORDINATION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

N° 26-96

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la loi N° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;

VU le décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires d'accueil et terrains familiaux des gens du voyage ;

VU l'arrêté du 14 février 2025 portant approbation du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Bas-Rhin 2019-2025 ;

CONSIDERANT que la Collectivité Européenne d'Alsace est susceptible d'attribuer une subvention de fonctionnement pour la gestion et la coordination des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ;

CONSIDERANT, ainsi et dans ce contexte, que cette convention doit être renouvelée annuellement ;

VU le projet de convention 2026 à ce titre, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2026 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Réunie, en sa séance du 17 septembre 2026 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
entérine**

la convention 2026 entre la Collectivité Européenne d'Alsace et la Communauté de Communes portant sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour la gestion et la coordination des Aires d'Accueil des Gens du Voyage, dans les formes et rédactions proposées,

précise

que cette convention fixe notamment les modalités de participation financière de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du fonctionnement, de la gestion et de la coordination des Aires d'Accueil des Gens du Voyage,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,


Laetitia MARTZ


Le Président,
Laurent FURST

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20261001-DE-26-96-DE
Date de réception préfecture : 02/10/2026

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 02 octobre 2026
- publication sur le site internet le : 02 octobre 2026